**PROJET DE RAPPORT DE LA 11ème SESSION**

**DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

Remarque : Ce projet de rapport suit l’ordre dans lequel les éléments ont été discutés. Le rapport final sera restructuré afin de suivre des points de l’ordre du jour dans l’ordre numérique.

**Jour 4 – Vendredi 7 novembre 2014**

**Comité plénier 10h00–13h00**

**Remarque : La numérotation des paragraphes suit celle du projet de rapport de la Journée 2, distribué précédemment.**

**PROGRÈS DU GROUPE DE RÉDACTION ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

363. Le Président invite le Groupe de rédaction et les Groupes de travail à faire des mises à jour.

364. Le Professeur Alfred Oteng-Yeboah, Président du Groupe de rédaction informe que le Groupe a terminé l’examen du document 16.2 sur les synergies au sein de la Famille CMS et fait de bons progrès avec le document 17.1 sur la restructuration du Conseil scientifique. Le Groupe examine le point 4 (Règlement intérieur) et le point 18.3 (Processus d’examen de la Convention).

365. M. Barry Baker, Président du Groupe de travail sur les questions aquatiques informe que d’excellents progrès ont été accomplis concernant l’examen de cinq des six projets de résolution et l’examen du sixième sera terminé dans la journée.

366. M. David Stroud, Président du Groupe de travail sur les questions aviaires informe que le Groupe de travail a achevé l’examen des trois projets de résolution, a presque terminé l’examen d’un quatrième et s’efforcera de terminer le travail d’ici à la fin de la journée.

367. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres informe que l’Union européenne et l’Argentine ont tenu une réunion bilatérale sur le projet de résolution concernant les réseaux écologiques et une version concertée a été envoyée au Secrétariat.

368. Le représentant de Monaco déclare que le projet de résolution sur la criminalité liée à la faune sauvage a été distribué au groupe des « Amis du Président » sur cette question. Un texte consolidé sera transmis au Comité plénier plus tard dans la journée.

**APPROBATION DES AMENDEMENTS PROPOSÉS EN SESSION**

369. À l’invitation du Président, le Comité plénier approuve les textes ci-après révisés à transmettre à la Plénière sans devoir y apporter d’amendements:

* PNUE/CMS/COP11/CRP4 Projet de résolution *Conservation et gestion du Lion africain* Panthera leo
* PNUE/CMS/COP11/CRP5 Projet de résolution *Activités futures de la CMS liées aux espèces exotiques envahissantes*
* PNUE/CMS/COP11/CRP6 Projet de résolution *Examen des décisions*

370. S’agissant du document CRP4 sur le Lion africain, l’observateur de Born Free Foundation estime que son inscription à l’Annexe II serait appropriée, mais en l’absence d’un consensus, l'initiative du Kenya visant à faire avancer le projet de résolution tel que libellé actuellement représente un bon compromis. Il propose d’apporter un amendement mineur à un paragraphe.

**QUESTIONS DE CONSERVATION (POINT 23)**

**Espèces aviaires (Point 23.1)**

**Programme de travail pour les oiseaux migrateurs et les itinéraires aériens (point 23.1.1)**

371. M. Borja Heredia (Secrétariat) présente le document PNUE/CMS/COP11/Doc 23.1.1 *Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration,* y compris le projet de résolution figurant à l’Annexe I du document, ainsi que le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration (2014-2023) figurant à l’Annexe 2, ainsi que le Cadre pour les voies de migration des Amériques figurant à l’Annexe 3.

372. M. Taej Mundkur, Président du Groupe de travail intersessions sur les voies de migration, présente ces documents et les documents d’information à l’appui. Ce travail a été prescrit par la Résolution 10.10 et deux réunions ont été organisées, en Jamaïque en mars 2014 et en Amérique centrale/du Sud en aoûut 2014. Le projet de résolution est centré sur la mise en œuvre du Programme de travail et sur le Cadre pour les voies de migration des Amériques.

373. Le représentant de la Suisse accueille favorablement le projet de résolution, le programme de travail et ses annexes auxquels il apporte son appui sans réserve. Le programme de travail est un excellent exemple de la manière dont la CMS peut accomplir sa mission dans le cadre du nouveau Plan stratégique.

374. Le représentant des États-Unis juge que le Cadre pour les voies de migration des Amériques pourrait contribuer sensiblement à la conservation des oiseaux, ne serait-ce qu’en étendant les efforts substantiels entrepris par la CMS aux oiseaux migrateurs de l’hémisphère occidental. Il y a lieu de remercier le Secrétariat, y compris l’administrateur basé à Washington, pour avoir renforcé les liens entre la CMS et l’Initiative sur les espèces migratrices de l’hémisphère occidental (WHMSI).

375. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres appuient l’adoption du projet de résolution et des documents connexes, et reconnaît la nécessité de rationaliser et cibler les actions prévues par la Résolution 10.10 (Conseils sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles) dans des programmes plus détaillés et spécifiques. L’Union européenne considère que le programme de travail est un instrument utile pour mieux piloter la planification et le l’application de mesures de conservation pour les oiseaux migrateurs et leurs habitats et souhaite que des fonds suffisants seront disponibles pour la mise en œuvre du Programme de travail.

376. Le représentant de l’Égypte approuve le projet de résolution, avec quelques amendements mineurs.

377. La représentante de l’Équateur, au nom de la région Amérique latine et Caraïbes, se félicite de ce document très complet et ambitieux. La région reconnaît notamment l’utilité du Cadre pour les voies de migration des Amériques. Il servira pour une vaste palette d’initiatives de plateforme commune pour protéger les espèces d’oiseaux migrateurs. Un amendement au projet de résolution est proposé pour assurer l’efficacité du Cadre durant la période intersessions.

378. La représentante des Philippines accueille favorablement les documents et se félicite notamment du calendrier et des indicateurs bien précis. Les Philippines sont membres du Partenariat sur l’Itinéraire aérien Asie orientale- Australasie et le programme de travail contient des orientations pertinentes pour cet itinéraire et d’autres encore.

379. Le représentant du Kirghizstan accueille favorablement et appuie le programme de travail et, compte tenu de la réduction continue des populations d’oiseaux migrateurs d’Asie centrale, appuie l’initiative de rattacher l’Itinéraire d’Asie centrale à l’AEWA. L’AEWA constitue un outil de conservation plus efficace que le Plan d’action sur l’itinéraire aérien d’Asie centrale, qui n’a pas entrepris d’activités significatives au cours de ses neuf ans d’existence.

380. Le représentant du Brésil se déclare en faveur du projet de résolution et fait observer que, depuis 2008, le Brésil a aussi participé à la mise en œuvre du MdE sur la conservation des espèces d’oiseaux de prairie migrateurs d’Amérique du Sud méridionale et de leurs habitats. Le Brésil mène des activités de baguage des oiseaux sur une grande échelle et une équipe du Centre national de recherches sur la conservation des oiseaux travaille également en continu sur la normalisation des protocoles de collecte de données pour les oiseaux migrateurs au Brésil, et des protocoles sont publiés en ligne. Le Brésil se propose d’accueillir un atelier en 2015 dans le but d’intégrer et de fusionner des initiatives afin de mettre en œuvre le Programme de travail et de participer à un Plan d’action pour les itinéraires aériens des Amériques.

381. Le représentant du Pakistan se félicite du document et demande au Secrétariat des informations au sujet de la fusion proposée du Plan d’action sur l’itinéraire aérien d’Asie centrale avec l’AEWA.

382. Le représentant de l’Argentine fait siennes les observations de l’Équateur et salue l’offre du Brésil d’accueillir un atelier. Un amendement mineur sera communiqué au Secrétariat.

**Lignes directrices pour prévenir les risques d’empoisonnement des oiseaux migrateurs (point 23.1.2)**

383. M. Heredia (Secrétariat) présente le document PNUE/CMS/COP11/Doc 23.1.2 *Examen et Lignes directrices pour prévenir les risques d’empoisonnement des oiseaux migrateurs,* y comprisle projet de résolution figurant à l’Annexe I du document. Le document a été préparé par le Groupe de travail intersessions sur l’empoisonnement des oiseaux et le projet de lignes directrices, qui couvre différents types d’empoisonnement, a été examiné lors d’un atelier technique.

384. Le Président note que le document fait l’objet d’un examen détaillé par le Groupe de travail sur les questions aviaires et ne demande que de brèves interventions au Comité plénier.

385. L’observatrice des États-Unis informe que la réglementation concernant les munitions pour la protection de la faune sauvage est du ressort de chaque État aux États-Unis. Elle confirme que le Gouvernement des États-Unis n’est pas en mesure d’appliquer certaines parties des lignes directrices concernant le plomb dans les munitions.

386. L’observateur de SEO/BirdLife note qu’aujourd’hui pourrait être le début de la fin de l’empoisonnement au plomb des oiseaux migrateurs ainsi que de nombreuses autres formes d’empoisonnement. Il exhorte les Parties à adopter le projet de résolution.

387. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres confirme que l’Union européenne apporte son soutien sans faille aux objectifs du document, et souhaite de travailler en coopération étroite sur ce thème avec d’autres organisations telles que les Conventions de Berne et de Ramsar. L’Union européenne soulève un certain nombre de questions qui seront examinées par le Groupe de travail sur les questions aviaires.

388. Le représentant de la Tunisie mentionne que le Gouvernement tunisien a accueilli un Groupe de travail sur l’empoisonnement des oiseaux en mai 2013. Il appuie le projet de résolution et de lignes directrices et appelle toutes les Parties à œuvrer pour prévenir l’empoisonnement des oiseaux migrateurs, qui affecte aussi souvent les personnes.

389. Le représentant du Pérou appuie sans réserve la mise en œuvre des actions décrites dans le projet de résolution et signale que l’utilisation de grenaille de plomb pour la chasse sur les terres humides du pays est déjà interdite.

390. La représentante des Philippines se dit favorable au document et note que l’examen a des objectifs qui peuvent être réalisés de manière stratégique.

391. Le Président invite tous les participants intéressés à contribuer aux débats au sein du Groupe de travail sur les questions aviaires. Un document révisé sera soumis au Comité plénier en temps utile.

**Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs (point 23.1.3)**

392. M. Heredia (Secrétariat) présente le document PNUE/CMS/COP11/Doc 23.1.3 *Prévention de l’abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs,* y compris le projet de résolution figurant à l’Annexe du document. Il souligne que ce projet de résolution n’a rien à voir avec la chasse autorisée et règlementée. Le projet de résolution prévoit la mise en place d’un groupe de travail spécial chargé de se pencher sur la chasse illégale dans la région méditerranéenne, qui est l’une des régions où la question est la plus préoccupante. Ce projet de résolution complète le projet de résolution 23.4.7 sur les crimes contre les espèces sauvages.

393. Le Président note que le document fait l’objet d’un débat approfondi au sein du Groupe de travail sur les questions aviaires et demande de brèves interventions.

394. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres apprécie les efforts menés récemment par le Secrétariat de la CMS, notamment les activités avec la Convention de Berne, concernant la prévention de la chasse, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs. La création de synergies entre plusieurs organisations internationales représente un progrès important dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Dans ce contexte, la CMS peut jouer un rôle de premier plan en encourageant la coopération et en partageant l’information.

395. Pour ces raisons, l’Union européenne et ses États membres appuient les objectifs du projet de résolution, mais ont présenté un certain nombre d’amendements au Groupe de travail sur les questions aviaires.

396. Le représentant de l’Égypte appuie le projet de résolution. Son pays est un goulot d’étranglement pour plus de 250 espèces d’oiseaux migrateurs et, ces dernières années, la chasse illégale est devenue un problème majeur. Les Gouvernements de l’Allemagne et de la Suisse ainsi que BirdLife International, ont promis d’aider à prévenir la chasse illégale, point qui a été examiné au niveau ministériel. Un cadre d’action comprenant des objectifs bien définis a été préparé et la création d’un Groupe de travail spécial est considérée comme un fait déterminant.

397. La représentante de l’Équateur fait observer que la chasse n’est pas encore réglementée dans plusieurs pays d’Amérique du Sud. Une activité pilote semblable à celle mise en place pour la région méditerranéenne serait utile pour l’Amérique latine. Les oiseaux marins sur la côte du Pacifique et les oiseaux de rivage sur les côtes du Nord-Est sont particulièrement menacés.

398. Le Président note que le document fait l’objet d’un examen approfondi au sein du Groupe de travail sur les questions aviaires et renvoie un nouveau débat par le Comité plénier, dans l’attente de la réception d’un texte révisé.

**Conservation des oiseaux terrestres dans la région Afrique-Eurasie (point 23.1.4)**

399. M. Heredia (Secrétariat) présente le documentPNUE/CMS/COP11/Doc 23.1.4 *Conservation des oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie,* y compris le projet de résolution figurant à l’Annexe I du document.

400. M. Olivier Biber (Suisse), Président du Groupe de travail qui a rédigé le Plan d’action, présente le document dans le détail. Le Plan d’action a été proposé par la Résolution 10.27, et a été mis au point définitivement durant une réunion tenue à Accra à l’invitation du Gouvernement du Ghana et avec une aide financière du Gouvernement de la Suisse. Après de vastes consultations par courriels, le document final a été revu par le Conseil scientifique à sa 41ème réunion en novembre 2013. Le Plan d’action est un instrument qui vient compléter l’AEWA et le MdE Rapaces, couvrant les espèces d’oiseaux migrateurs restantes sur les voies de migration d’Afrique-Eurasie. Certaines modifications au projet de résolution et au plan d’action sont étudiées par le Groupe de travail sur les questions aviaires.

401. Le Président note que le document fait l’objet d’un examen approfondi au sein du Groupe de travail sur les questions aviaires et renvoie un nouveau débat par le Comité plénier, dans l’attente de la réception d’un texte révisé.

**Conservation du faucon sacre (point 23. 1.5)**

**Rapport de synthèse du groupe de travail chargé du faucon sacre (point 23.1.5.1)** et **Plan d’action mondial pour le faucon sacre (point 23.1.5.2)**

402. M. Nick Williams (Secrétariat) présente aux participants le document PNUE/CMS/COP11/Doc. 23.1.5.1 *Rapport de synthèse du groupe de travail chargé du faucon sacre*, y compris le projet de résolution figurant à l’Annexe du document, et PNUE/CMS/COP11/Doc 23.1.5.2 *Plan d’action mondial pour le faucon sacre*.

403. Le Professeur Colin Galbraith fait un exposé résumant les travaux du Groupe de travail chargé du faucon sacre et sur les progrès du Plan d’action mondial. Le groupe de travail a été établi par la Résolution 10.28. Un processus ouvert de coopération comportant un dialogue et un compromis entre tous les acteurs explique en grande partie les bons progrès du Plan d’action mondial. Le principal objectif de ce Plan est de rétablir une population saine et autonome de faucons sacre sur l’ensemble de son aire de répartition. Une question centrale porte sur l’utilisation durable, avec une tendance vers une exploitation durable et légale. Un programme de gestion de la conservation sera établi sur les aires de nidification et prévoit un suivi efficace et l’établissement de rapports réguliers. Le projet de résolution a sept objectifs, y compris la production de ressources, l’engagement continu des parties prenantes et

la facilitation de la mise en œuvre.

404. Le Professeur Galbraith remercie chaleureusement les Parties et d’autres organisations qui ont contribué au partenariat. Il remercie les Parties qui ont approuvé le financement du Groupe de travail, la CITES pour ses apports d’excellente qualité et l’Autorité saoudienne pour la vie sauvage ainsi que l’Union européenne pour leur financement et leur soutien. Un soutien de long terme est fourni par l’Agence pour l’environnement d’Abou Dhabi au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis. Les remerciements vont aussi à l’Association internationale pour la fauconnerie et aux membres du Groupe de travail eux-mêmes. Enfin, l’appui fourni par l’Unité de coordination pour le MdE Rapaces a été tout simplement superbe.

405. Le représentant des Émirats arabes unis remercie le Groupe de travail chargé du faucon sacre et note avec satisfaction l’approche transparente adoptée. Les Émirats ont accueilli deux réunions du Groupe de travail et ont organisé des ateliers qui ont réuni cent participants. Le représentant déclare s’attendre ce que le Groupe de travail poursuive ses activités et considère le Plan d’action mondial comme une occasion de rétablir une population saine et autonome de faucons sacre.

406. Le représentant du Pakistan, qui s’exprime en tant que membre du Groupe de travail, félicite le Professeur Galbraith et M. Williams ainsi que son équipe. Il exhorte les Parties à approuver le Plan d’action mondial et le projet de résolution.

407. Le représentant de l’Égypte remercie le Groupe de travail chargé du Faucon sacre pour son excellent travail et exhorte les Parties à approuver le projet de résolution.

408. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres estime que le Plan d’action mondial de grande qualité est un bon modèle pour les futurs plans d’action par espèce. Il faut maintenant approuver le projet de résolution et mettre en œuvre le Plan d’action mondial.

409. L’observateur du Secrétariat de la CITES se félicite du rapport du Groupe de travail et du Plan d’action mondial. Le commerce international est une question importante pour cette espèce, et la CITES a été active dans la préparation du Plan, notamment pour l’obtention de fonds. La CITES apprécie l’ouverture qui a caractérisé le processus et attribue un grand mérite au Professeur Galbraith et à l’Agence pour l’environnement d’Abou Dhabi. La mise en œuvre est maintenant cruciale et la CITES est prête à aider. L’observateur espère que Parties pourront adopter le Plan d’action mondial.

410. L’observateur de l’Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie (IAF) accueille avec satisfaction le Plan d’action mondial et les quatre projets phares proposés pour lancer le programme de conservation de cette espèce. L’IAF offre de prendre en main le financement et la gestion de l’un des quatre projets: établissement d’un portail internet pour faciliter l’échange d’informations et instaurer la confiance entre fauconniers, trappeurs, hôpitaux pour faucons, chercheurs et écologistes.

411. À l’invitation du Président, le Comité plénier approuve le projet de résolution et le Plan d’action mondial pour adoption en Plénière.

**Taxonomie des oiseaux (Point 23.1.6)**

412. M. Borja Heredia (Secrétariat) présente le document PNUE/CMS/COP11/Doc. 23.1.6 *Taxonomie et nomenclature des oiseaux figurant aux Annexes de la CMS.* Le document a été examiné par le Groupe de travail sur les questions aviaires et plusieurs amendements ont été convenus. Un texte révisé sera soumis au Comité plénier en temps utile.

413. Le Président reporte ultérieurement l’examen dans l’attente de la réception du document amendé.

**Espèces terrestres (point 23.1)**

**Initiative pour les mammifères d’Asie centrale (point 23.3.1)**

**Lignes directrices: impacts des infrastructures linéaires sur les mammifères d’Asie centrale (point 23.3.2)**

**Projet de Plan d’action pour la conservation de l’Argali (point 23.3.3)**

414. Mme Cristiane Röttger (Secrétariat) présente trois documents: PNUE/CMS/COP11/Doc. 23.3.1/Rev.1  *Initiative pour les mammifères d’Asie centrale,* y compris le projet de résolution figurant à l’Annexe du document; PNUE/CMS/COP11/Doc. 23.3.2 et *Lignes directrices: impacts des infrastructures linéaires sur les mammifères d’Asie centrale;* PNUE/CMS/COP11/Doc. 23.3.3  *Projet de Plan d’action pour la conservation de l’Argali.*

415. Le projet de résolution figurant à l’Annexe du document 23.3.1 a été examiné par le Conseil scientifique à sa 18ème réunion et lors d’un atelier régional des États de l’aire de répartition accueilli par le Gouvernement du Kirghizstan et financé par les Gouvernements allemand et suisse ainsi que par l’Union européenne.

416. Le document 23.3.2 contient des lignes directrices portant sur un certain nombre de questions liées aux routes, aux voies ferrées, aux clôtures et autres infrastructures linéaires qui constituent un problème croissant pour les mammifères migrateurs d’Asie centrale. Un atelier organisé en Allemagne en 2013, avec une aide financière du Gouvernement allemand, a abouti à une déclaration d’intention et à un Plan d’action. Par la suite, des lignes directrices pour la conservation ont été élaborées pour 12 espèces dans huit pays d’Asie centrale par la Wildlife Conservation Society avec un financement du Gouvernement Suisse.

417. Le Doc. 23.3.3 concerne un Plan d’action qui a été développé pour la plus grande espèce de mouton sauvage, qui vit dans 11 pays d’Asie centrale.

418. Mme Lira Joldubaeva, point focal de l’Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI), au Kirghizistan, présente le Programme de travail (PdT) de la CAMI plus en détail. L’Asie centrale est l’une des dernières régions au monde qui soutient toujours les migrations longue distance des grands mammifères. La CAMI couvre 14 pays et 14 espèces. Le Programme de Travail 2014-2020 inclut un aperçu des populations sécurisées et viables de mammifères migrateurs qui vivent en Asie centrale dans des écosystèmes équilibrés, qui sont valorisées par les communautés locales et autres parties concernées et qui leur sont bénéfiques. Son but principal est d’améliorer la conservation des grands mammifères migrateurs et de leurs habitats en Asie centrale en renforçant la coordination et la coopération transfrontalière.

419. Le représentant de la Suisse note que l’Asie centrale abrite certaines des plus importantes migrations de mammifères au monde, mais a été négligée par les initiatives de conservation internationales pendant trop longtemps. Il estime que le travail de la CAMI mérite un soutien total et suggère que l’approche pourrait être utile dans d’autres régions.

420. Le représentant du Pakistan accueille chaleureusement l’initiative et insiste sur le fait que le succès de la CAMI est possible uniquement grâce à l’implication des communautés locales. Il encourage les Parties à soutenir la CAMI et la conservation gérée par les communautés.

421. Le représentant du Kirghizistan, soutenu par le Tadjikistan, soutient le Plan d’action en faveur de l’argali et le projet de Résolution.

422. Le représentant de l’Union européenne et de ses États membres accueille favorablement les progrès réalisés depuis la COP10. Il faut mettre en place un Responsable de l’Asie centrale et fixer un budget prévisionnel pour le Plan d’action an faveur de l’argali. L’UE note que les directives relatives aux infrastructures linéaires n’ont pas été évaluées par le Conseil scientifique et invite le Secrétariat à s’assurer qu’à l’avenir, ce genre de rapport technique soit soumis à l’analyse du Conseil scientifique.

423. L’observateur du Secrétariat de la CITES rappelle que de nombreuses espèces de mammifères d’Asie centrale sont répertoriées aux Annexes de la CITES. Le commerce international des trophées de chasse de certaines de ces espèces pourrait, dans certaines circonstances, constituer une mesure d’incitation importante pour la conservation. Les deux Conventions doivent travailler ensemble sur ce point. Par conséquent, la CITES a joué un rôle actif dans la rédaction à la fois de l’Initiative et du Plan d’action en faveur de l’argali et a également commandé trois rapports d’étude pour contribuer aux efforts.

La CITES espère que la CAMI et le Plan d’action en faveur de l’argali seront adoptés lors de la réunion et se réjouit de travailler avec la CMS à leur mise en œuvre.

424. L’observateur de Conservation Force, s’exprimant également au nom de la Wild Sheep Foundation, accueille chaleureusement l’approche unifiée indispensable en faveur des mammifères d’Asie centrale. Le Plan d’action en faveur de l’argali constitue une base très utile pour la conservation communautaire et les deux organisations se réjouissent d’apporter leur aide.

425. À l’invitation du Président, le COW (Comité plénier) approuve les projets de Résolutions relatifs à la CAMI et au Plan d’action en faveur de l’argali, ainsi que les directives relatives aux infrastructures linéaires, pour qu’ils soient adoptés par l’Assemblée plénière.

**Comité plénier 15h30–18h30**

**COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION**

**(**suite du **POINT 19)**

**Mise en œuvre du Plan de sensibilisation et de communication (point 19.1)**

**Plan de communication, d’information et de sensibilisation 2012-2014 (point 19.2)**

426. M. Florian Keil (Secrétariat) présente les documents UNEP/CMS/COP11/Doc 19.1 *Mise en œuvre du Plan de sensibilisation et de communication 2012-2014* et UNEP/CMS/COP11/Doc 19.2/Rev.1 *Plan de communication, d’information et de sensibilisation 2015-2017 : Encourager les actions internationales en faveur des espèces migratrices*, dont le projet de Résolution inclus dans l’Annexe du dernier document.

427. Il met particulièrement en avant l’Équipe pilote conjointe de communication CMS/AEWA.

428. Parmi les bénéfices de l’Équipe conjointe figurent :

* Partage de nombreux outils, produits et activités de communication similaires ;
* Partage de l’expertise spécialisée : gestion de l’information, campagnes, travail avec la presse et les médias, publications, médias sociaux, audiovisuel, multimédia, site web, etc. ;
* Coordination renforcée, partage des ressources ;
* Approche plus stratégique de la communication.

429. Les difficultés incluent :

* Adaptation aux changements inhérents à la fusion d’équipes ;
* Manque de temps pour constituer l’Équipe conjointe en amont de la COP
* Capacités limitées ; surcharge de travail ;
* Équilibre entre les besoins de la CMS et ceux d’AEWA
* Besoin d’une nouvelle orientation stratégique (d’où la proposition d’une Stratégie de communication)
* Aucun budget pour la communication – problème critique

430. Parmi les activités prioritaires pour 2015-2017 figurent :

* Élaboration d’une Stratégie de communication internationale et d’une Image de marque commune ;
* Renforcement de l’Équipe conjointe de communication, de gestion de l’information et de sensibilisation ;
* Lancement d’un Programme de communication, d’éducation et de sensibilisation du public (CESP).

431. L’observateur du PNUE souligne le travail en cours grâce à l’Initiative de gestion des informations et des connaissances pour les AME (MEA IKM), coordonnée par le PNUE.

432. L’observateur du Secrétariat de l’AEWA remercie M. Keil et son équipe. 2014 a été une année de transition et l’équipe n’a pas eu beaucoup de temps pour se mettre en place. Les remerciements sont de mise pour les collègues qui ont fait des efforts pour s’adapter au travail en commun et il souhaite réaffirmer sa confiance à toute l’équipe. Le travail entrepris assurera une plus grande visibilité à la CMS, l’AEWA et la Famille de la CMS dans son ensemble. Le Secrétariat de l’AEWA encourage le soutien au projet de Résolution, ainsi que les contributions volontaires afin de mettre en œuvre le Plan de communication 2015-2017.

433. Le représentant de l’UE et de ses États membres considère que la mise en place de l’Équipe conjointe est un exemple pertinent de synergie et pourrait être considéré comme un projet pilote démontrant les avantages du partage de services. Concernant la CESP, l’UE suggère d’envisager la fusion des efforts relatifs à la CESP avec ceux menés par la CDB et Ramsar, plutôt que de mener une initiative individuelle CMS/AEWA. L’UE et ses États membres approuvent le Plan de communication, d’information et de sensibilisation 2015-2017, tout en reconnaissant que sa mise en œuvre dépend de la disponibilité des ressources adéquates. L’UE soutient le projet de Résolution, sous réserve de l’inclusion de quelques amendements mineurs communiqués au Secrétariat.

434. Le représentant du Sénégal convient qu’il est bénéfique pour la CMS & AEWA de travailler ensemble de cette manière et a observé les avantages de cette synergie sur le terrain, notamment via le soutien apporté pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs.

435. Le Président conclut que les documents relatifs à ce point sont approuvés, sous réserve de quelques amendements mineurs au projet de Résolution.

**Analyse et synthèse des rapports nationaux (point 19.3)**

436. M. Francisco Rilla (Secrétariat) présente brièvement ce point et invite Mme Patricia Cremona (PNUE/WCMC) à présenter le document UNEP/CMS/COP11/Doc 19.3 *Analyse et synthèse des rapports nationaux*.

437. Mme Cremona rappelle que le système de rapport en ligne a été utilisé pour la première fois pour les rapports nationaux de la COP11. La moitié des Parties de la CMS ont soumis leur rapport national à temps pour être inclus dans l’analyse. L’Europe est la région avec le plus fort taux de réponses (69 % des 42 Parties) ; l’Afrique est la région avec le plus bas taux de réponses (32 % des 44 Parties). Parmi les principales conclusions l’on peut citer : les Parties prennent des mesures contre les menaces ; la majorité des Parties ont interdit la capture d’espèces inscrites à l’Annexe I ; le nombre d’espèces migratrices a augmenté dans certaines régions ; les Parties collaborent pour mettre en place des mesures transfrontalières ; et la sensibilisation du public s’est manifestement accrue.

438. Les recommandations découlant de l’analyse sont que les Parties doivent achever l’adoption d’une législation interdisant la capture d’espèces inscrites à l’Annexe I ; doivent prendre davantage de mesures visant à atténuer les menaces ; et doivent renforcer la coopération, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

439. Par ailleurs, la CMS doit renforcer sa collaboration avec les accords et organismes internationaux associés et améliorer la gestion de l’information en ligne afin de renforcer sa mise en œuvre. Il faut également davantage de fonds et de capacités pour une mise en œuvre efficace.

440. Le PNUE/WCMC se réjouirait d’avoir un retour des Parties sur leur expérience d’utilisation du système de rapport en ligne.

441. Les représentants du Costa Rica, de l’Égypte, du Kenya et de l’Afrique du Sud accueillent favorablement le système de rapport en ligne, soulignant le bénéfice pour les Parties. Toutefois, ils évoquent également la possibilité de simplifier davantage le système afin de le rendre plus convivial, en particulier en donnant la possibilité d’imprimer les rapports.

442. M. Rilla et Mme Cremona confirme que le format de rapport en ligne sera encore amélioré dans le cadre du nouveau Plan stratégique de la CMS. Le Secrétariat de la CMS et le PNUE/WCMC s’engagent à rendre le format révisé aussi utile que possible pour les Parties. Les retours, tels que les commentaires sur la difficulté à imprimer des rapports clairs à partir du système, seront précieux afin d’effectuer ces modifications.

**QUESTIONS DE PROCÉDURE (**suite du **POINT 18)**

**Un processus de révision pour la Convention (**suite du **point 18.3)**

443. Le Président invite le Secrétariat à informer le COW des progrès des discussions sur ce point au sein du Groupe de rédaction.

444. M. Chris Wold (Secrétariat) indique qu’il y a eu un débat animé, avec des opinions pour et contre les propositions du document et du projet de Résolution. D’autres participants affirment qu’alors qu’ils pensaient que ce processus de révision n’était pas suffisamment justifié jusqu’à présent, ils seront enclins à examiner ce sujet à l’avenir.

445. M. Wold rappelle que l’objectif des propositions contenues dans le projet de Résolution est de mettre en place un moyen ciblé de renforcer les capacités des Parties afin de les aider dans la mise en œuvre. Il ne s’agit pas d’appliquer des sanctions.

446. Le Président pense qu’il serait utile de simplifier quelque peu les propositions, mais il invite les Parties à envoyer leurs commentaires afin de déterminer s’il faut organiser une autre réunion d’un Groupe de travail.

447. Le représentant de l’UE et de ses États membres apprécie le rapport du Groupe de rédaction, mais pense toujours que la nécessité d’un processus de révision n’est pas suffisamment justifiée. Cela doit être la première étape ; les autres sujets ne peuvent être traités qu’a posteriori.

448. Le président insiste sur le fait que le projet de Résolution ne met pas en place un processus de révision, mais initie simplement l’analyse intersession nécessaire afin de pouvoir prendre une décision informée lors de la COP12.

449. Le représentant de la Suisse partage l’avis du Président. La Suisse soutient le projet de Résolution et envisage de jouer un rôle de partenaire financier.

450. Le président indique que la Norvège est également encline à apporter un soutien financier.

451. Le représentant de l’UE et de ses États membres propose que les Termes de référence d’un potentiel Groupe de travail intersession sur ce sujet soient soumis à l’analyse du Comité permanent.

452. La Fondation Born Free, s’exprimant au nom d’une coalition d’ONG, pense que le sujet de la justification a été totalement traité dans les documents existants. Retarder les actions dans ce domaine enverrait le mauvais signal au public et constituerait une occasion manquée de faire avancer la Convention.

453. Suite à d’autres discussions, avec des contributions des représentants de l’Australie et de l’UE et de ses États membres, le Président propose une série d’amendements au projet de Résolution.

454. Les représentants de l’UE et de ses États membres et de la Suisse indiquent qu’ils pourraient soutenir le projet de Résolution tel qu’amendé par la proposition du Président.

455. Le Président conclut que le projet de Résolution amendé sera transmis à l’Assemblée plénière pour adoption.

**RATIFICATION D’AMENDEMENTS PROPOSÉS EN SESSION**

456. À l’invitation du Président, le COW ratifie les documents suivants, qui doivent être transmis à l’Assemblée plénière, sans autres amendements :

* UNEP/CMS/COP11/CRP9 *Projet de Résolution sur l’observation durable de la faune marine à bord de bateaux*
* UNEP/CMS/COP11/CRP10 *Projet de Résolution sur les énergies renouvelables et les espèces migratrices*
* Document UNEP/CMS/COP11/CRP12 *Projet de Résolution sur la taxinomie et la nomenclature des oiseaux inscrits aux Annexes de la CMS*
* Document UNEP/CMS/COP11/CRP13 *Projet de Résolution sur les* *conséquences de la Culture des Cétacés pour leur Conservation*
* Document UNEP/CMS/COP11/CRP15 *Projet de Résolution sur les captures de cétacés vivants à l’état sauvage à des fins commerciales*

457. Concernant COP11/CRP15, l’observateur du Secrétariat de la CITES regrette que le second paragraphe du dispositif ne soutienne pas les mesures multilatérales existantes convenues par la CITES en matière d’importation et de transit international des cétacés vivants, même si le texte de la Convention autorise les Parties à prendre des mesures domestiques plus strictes.

458. Le Président souligne le fait que COP11/CRP15 a été approuvé par le Groupe de travail sur les sujets aquatiques et que, malgré la validité de l’argument du Secrétariat de la CITES, le texte du projet de Résolution est entre les mains des Parties.

459. Le représentant de l’Argentine indique qu’un ajustement mineur dans la traduction en espagnol de COP11/CRP15 est nécessaire, mais que cela n’était pas un problème de fonds.

460. Le Président invite le COW à approuver le document UNEP/CMS/COP11/CRP16 *Projet de Résolution sur* le Plan d’action par espèce en faveur de la caouanne (*Caretta caretta*) dans l’océan Pacifique sud.

461. Le représentant de l’Équateur demande que l’analyse de ce document soit reportée afin de permettre de traiter quelques amendements mineurs.

462. Le président donne son accord.

463. Suite à une question du représentant des États-Unis, le Président invite les États-Unis à s’entretenir avec la Suisse et l’UE au sujet du projet de Résolution sur les synergies et les partenariats (point 21.2). Le Secrétariat confirme qu’il a reçu des propositions d’amendement de la part de la délégation américaine.

464. Avant de clôturer la session, le Président déclare que tous les Groupes de travail restants doivent avoir conclu leurs travaux d’ici la fin de la journée, afin que tous les documents devant être pris en compte lors de l’Assemblée plénière du 9 novembre soient disponibles à la traduction et à la production tôt dans la matinée du 8 novembre. Il convoquera à nouveau le COW pour une heure à 10h00 le 9 novembre afin de traiter les projets de Résolution amendés restants (documents CRP) en amont de la séance plénière.

465. Le Président clôt la session à 17h40.